

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions de la société



AURES TECHNOLOGIES SA

initée par

The logo for Advantech, consisting of the word 'ADVANTECH' in white, bold, sans-serif capital letters, centered within a dark blue rectangular background.

ADVANTECH CO., LTD

présentée par



Banque présentatrice et garante

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE ADVANTECH CO., LTD.



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Advantech Co., Ltd a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 11 février 2025, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Advantech Co., Ltd.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par Advantech Co., Ltd visant les actions d'Aures Technologies, telle que visée par l'AMF le 11 février 2025, sous le visa n°25-026, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aures Technologies (www.aures-pos.fr) et peuvent également être obtenus sans frais auprès d'Aures Technologies (ZAC des Folies, 24 bis rue Léonard de Vinci, 91090 Lisses) et de Portzamparc (16, rue de Hanovre, 75002 Paris).

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	PREAMBULE	4
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	5
2.1	Informations générales à propos de l'Initiateur	5
2.1.1	Dénomination sociale.....	5
2.1.2	Siège social	5
2.1.3	Forme et nationalité	5
2.1.4	Registre du commerce.....	5
2.1.5	Date d'immatriculation et durée.....	5
2.1.6	Exercice social	5
2.1.7	Objet social	5
2.1.8	Approbation des comptes.....	6
2.1.9	Dissolution et liquidation	6
2.2	Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur.....	6
2.2.1	Capital social.....	6
2.2.2	Forme des actions	7
2.2.3	Droits et obligations attachés aux Actions	7
2.2.4	Transfert des Actions	7
2.2.5	Autres titres/droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital	7
2.2.6	Répartition du capital	7
2.2.7	Description des accords portant sur le capital social de l'Initiateur	8
2.3	Direction, décisions des associés et commissariat aux comptes de l'Initiateur	8
2.3.1	Direction	8
2.3.2	Décisions des actionnaires	8
2.3.3	Commissaires aux comptes	9
2.4	Description des activités de l'Initiateur	9
2.4.1	Activités principales.....	9
2.4.2	Évènements exceptionnels et litiges significatifs	9
2.4.3	Effectifs.....	9
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L'INITIATEUR	9
3.1	Données financières sélectionnées au 31 décembre 2023	9
3.1.1	Bilan.....	10
3.1.2	Compte de résultat	10
3.2	Evènements récents	11
3.3	Frais et financement de l'Offre.....	11
3.3.1	Frais et financement de l'Offre	11
3.3.2	Modalités de financement de l'Offre.....	11
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT	12

1. PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants et 234-2 du règlement général de l'AMF, Advantech Co., Ltd., société de droit taïwanais (*company limited by shares*), dont le siège social est situé No. 1, Alley 20, Lane 26 Rueiguang Road, Neihu District Taipei 114, Taïwan, immatriculée sous le numéro 05155853 (« **Advantech** » ou l'« **Initiateur** »), s'engage de manière irrévocable auprès des actionnaires d'Aures Technologies, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé ZAC des Folies, 24 bis, rue Léonard de Vinci, 91090 Lisses, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 352 310 767 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013183589 (« **Aures** » ou la « **Société** »), à acquérir la totalité de leurs actions ordinaires Aures au prix unitaire de six euros et trente-et-un centimes (6,31 €) par action de la Société (le « **Prix de l'Offre** »), dans les termes et conditions décrits ci-après (l'« **Offre** »).

Le dépôt de l'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur de 1.430.381 actions de la Société, représentant 35,76% du capital et 35,55% des droits de vote théoriques de la Société¹, auprès de Monsieur Patrick Cathala, président du conseil d'administration, directeur général et actionnaire principal de la Société, au Prix de l'Offre (l'« **Acquisition du Bloc** »). L'Acquisition du Bloc, finalisée le 1^{er} octobre 2024, s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'investissement conclu le 17 septembre 2024 entre l'Initiateur, Monsieur Patrick Cathala et la Société (le « **Protocole d'Investissement** », décrit à la section 1.4.1 de la Note d'Information).

L'Initiateur indique ne pas agir de concert avec un tiers ou un actionnaire de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 231-6 et 234-2 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des actions composant le capital social de la Société non détenues par l'Initiateur à la date de la Note d'Information, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total d'actions de la Société égal à 2.569.619 actions, duquel doivent être soustraites les 58.997 actions auto-détenues par la Société (les « **Actions Auto-Détenues** »), soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total d'actions de la Société visées par l'Offre égal à 2.510.622 actions, représentant 62,77% du capital et 62,39% des droits de vote théoriques de la Société.

En dehors des titres susvisés et à l'exception des 1.425.000 obligations convertibles en actions de la Société (telles que décrites à la section 1.4.1 de la Note d'Information) dont l'Initiateur est seul titulaire (les « **OCA** »), il n'existe, à la connaissance de l'Initiateur, aucun titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

Le Prix de l'Offre est identique à celui versé par l'Initiateur au titre de l'Acquisition du Bloc. Il est également précisé qu'au cours des douze derniers mois, l'Initiateur n'a procédé à aucune autre acquisition d'actions de la Société.

L'Offre revêt un caractère obligatoire et sera réalisée selon la procédure normale régie par les articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pour une durée de vingt-cinq (25) jours de négociation.

¹ Sur la base d'un capital social de la Société composé de 4.000.000 actions représentant 4.023.994 droits de vote théoriques au 1^{er} octobre 2024, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I. du règlement général de l'AMF (tel que décrit à la section 2.4 de la Note d'Information).

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre (ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, tel que ce terme est défini à la section 2.9 de la Note d'Information), les actions non apportées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société conformément aux articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a l'intention de solliciter la mise en œuvre du Retrait Obligatoire (tel que défini à la section 1.3.7 de la Note d'Information).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités de l'Offre et son calendrier.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre (l'« **Établissement Présentateur** » ou « **Portzamparc** »). L'Établissement Présentateur garantit également la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales à propos de l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est ADVANTECH Co., Ltd.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé N° 1, Alley 20, Lane 26 Rueiguang Road, Neihu District Taipei 114, Taiwan.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société de droit taiwanais (*company limited by shares*).

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé sous le numéro d'entreprise 05155853.

2.1.5 Date d'immatriculation et durée

L'Initiateur a été immatriculé le 7 septembre 1981.

La durée de la Société n'est pas limitée par la loi ou par ses statuts.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.7 Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Initiateur, les activités de l'Initiateur sont les suivantes :

- la fabrication de machines et d'équipements de communication filaires ;
- la fabrication de machines et d'équipements de communication sans fil ;
- la fabrication de composants électroniques ;
- la fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques ;
- la fabrication d'équipements généraux ;
- l'installation de matériel informatique ;
- l'ingénierie de l'installation d'instruments et de compteurs ;
- la fourniture de services de logiciels informatiques ;
- la fourniture de services de traitement des données ;
- la fabrication d'équipements de télécommunications contrôlés par radiofréquence ;
- l'importation d'équipements de télécommunications contrôlés par radiofréquence ;
- la fourniture de services énergétiques et techniques ;
- la fabrication d'appareils électriques et de produits électroniques audio-vidéo et de dispositifs médicaux ;
- le commerce de gros d'appareils électriques ;
- la vente au détail d'appareils électriques ;
- la fabrication de dispositifs médicaux ;
- et toute activité qui n'est ni interdite ni restreinte par la loi.

2.1.8 Approbation des comptes

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration de l'Initiateur arrête le rapport d'activité, les rapports financiers et les propositions de distribution des bénéficiaires, lesquels sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires convoquée par le conseil d'administration six mois après la clôture de l'exercice social, conformément à la loi taïwanaise.

2.1.9 Dissolution et liquidation

La dissolution et la liquidation de l'Initiateur peuvent intervenir conformément aux dispositions de la loi taïwanaise sur les sociétés (*Company Act*).

2.2 Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

Au 26 novembre 2024, le capital social de l'Initiateur s'élevait à 8.634.321.950 nouveaux dollars de Taiwan (« **NTD** »), divisé en 863.432.195² actions ordinaires de 10 NTD de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de l'Initiateur sont admises aux négociations à la bourse de Taiwan (*Taiwan Stock Exchange*), sous le numéro ISIN TW0002395001.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'Initiateur, le capital total autorisé, mais non encore émis, est de 10.000.000.000 NTD, soit 1 milliard d'actions ordinaires autorisées, de 10 NTD de valeur nominale

² Source : Consultation du *Taiwan Market Observation Post System* en date du 26 novembre 2024.

chacune. Sur ce capital total autorisé, 500 millions NTD sont réservés à l'exercice d'options d'achat d'actions avec des bons de souscription attachés, ou d'obligations avec des bons de souscription attachés.

2.2.2 Forme des actions

Les Actions de l'Initiateur sont au nominatif. Elles donnent lieu à une inscription sur les comptes ouverts dans les livres de l'Initiateur ou d'un agent financier habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi taïwanaise sur les sociétés (*Company Act*).

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Les actions et les droits de leurs titulaires sont régis par les dispositions applicables relevant de la loi taïwanaise sur les sociétés (*Company Act*) et par les dispositions des statuts qui leur sont applicables.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'Initiateur, chaque Action confère une (1) voix aux assemblées générales de l'Initiateur, à l'exception des actionnaires soumis à des restrictions ou de ceux privés de droit de vote, en application de la loi taïwanaise sur les sociétés (*Company Act*).

2.2.4 Cotation des actions

Les actions de l'Initiateur sont admises aux négociations à la bourse de Taiwan (*Taiwan Stock Exchange*) et sont librement négociables, les statuts de l'Initiateur ne prévoyant pas de restriction à leur transfert.

2.2.5 Autres titres/droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital

L'Initiateur a mis en place des plans d'intéressement au profit de ses salariés, dont trois instaurés en 2018, 2020 et 2023 qui sont en vigueur à la date de la Note d'Information.

Sur le capital total mentionné au point 2.2.1 du présent document, 500 millions NTD sont réservés à l'exercice d'options d'achat d'actions avec des bons de souscription attachés, ou d'obligations avec des bons de souscription attachés.

A la date de la Note d'Information, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital ou instruments financiers non représentatifs du capital.

2.2.6 Répartition du capital

Au 1^{er} novembre 2024 et à la connaissance de l'Initiateur, le capital et les droits de vote de l'Initiateur sont répartis comme suit :

Actionnaire	Actions	% du capital social	% des droits de vote
Asustek Computer Inc.	113.483.106	13,15%	13,15%
K and M Investment Co., Ltd.	100.494.794	11,64%	11,64%
AIDC Investment Co., Ltd.	99.314.136	11,51%	11,51%
K.C. Liu	27.993.951	3,24%	3,24%
Advantech Foundation	24.543.548	2,84%	2,84%

Tran-Fei Development Co., Ltd.	20.459.028	2,37%	2,37%
Yong-Shun Zhuang	19.365.594	2,24%	2,24%
First Sentier Investors ICVC	17.400.875	2,02%	2,02%
The Overlook Partners Fund L.P.	16.498.157	1,92%	1,92%
New Labor Pension Fund	9.366.134	1,09%	1,09%
Actionnariat salarié	2.624.340	0,30%	0,30%
Flottant	411.624.335	47,69%	47,69%
Total	863.167.998	100,00%	100,00%

2.2.7 Description des accords portant sur le capital social de l'Initiateur

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'accords portant sur le capital social de l'Initiateur.

2.3 Direction, décisions des actionnaires et commissariat aux comptes de l'Initiateur

2.3.1 Direction

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Initiateur, la direction de l'Initiateur est assurée par le conseil d'administration, qui comprend entre sept et neuf administrateurs (le « **Conseil d'Administration** »). Le représentant légal de l'Initiateur est le président du Conseil d'Administration (le « **Président** »). Le Président est nommé ou renouvelé dans ses fonctions par la majorité des administrateurs présents lors de la réunion du conseil d'administration, à laquelle doivent être présents au moins deux tiers des administrateurs.

A la date de la Note d'Information, le Conseil d'Administration de l'Initiateur est composé de neuf administrateurs :

- Monsieur K.C. Liu, administrateur et Président du Conseil d'Administration ;
- La société Advantech Foundation, représentée par Monsieur Chaney Ho, administrateur ;
- La société K and M Investment Co., représentée par Monsieur Wesley Liu, administrateur ;
- La société AIDC Investment Corp, représentée par Monsieur Tony Liu, administrateur ;
- Monsieur Jeff Chen, administrateur ;
- Monsieur Ji-Ren Lee, administrateur ;
- Monsieur Ming-Hui Chang, administrateur indépendant ;
- Monsieur Benson Liu, administrateur indépendant ;
- Madame Chan-Jane Lin, administrateur indépendant.

Conformément à la loi taïwanaise (*Securities and Exchange Act*), l'Initiateur a mis en place un comité d'audit.

A la date de la Note d'Information, trois personnes occupent la fonction de directeur (*Corporate President*) : Monsieur Eric Chen, Monsieur Miller Chang et Madame Linda Tsai.

2.3.2 Décisions des actionnaires

Conformément à l'article 9 des statuts de l'Initiateur, l'assemblée générale des actionnaires est compétente pour statuer sur toutes les décisions relevant de sa compétence en vertu de la loi taïwanaise

sur les sociétés (*Company Act*). L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée lorsque nécessaire.

2.3.3 Commissaires aux comptes

Depuis le 5 mars 2021, le commissaire aux comptes de l'Initiateur est la société PricewaterhouseCoopers, 27F, 333 Keelung Rd., Sec. 1, Xinyi District, Taipei City, Taiwan, représentée par Monsieur Liang Hua-Ling et Monsieur Lin Yi-Fan.

2.4 Description des activités de l'Initiateur

2.4.1 Activités principales

L'Initiateur est un leader mondial dans les domaines des systèmes intelligents *IoT* (« *Internet of Things* ») et des plateformes embarquées. Ancré dans les tendances de l'*IoT*, du big data et de l'intelligence artificielle, Advantech produit des solutions matérielles et logicielles *IoT* avec le noyau *Edge Intelligence WISE-PaaS* pour aider les partenaires commerciaux et les clients à connecter leurs chaînes industrielles. Advantech travaille également avec des partenaires commerciaux pour cocréer des écosystèmes commerciaux qui accélèrent l'objectif de l'intelligence industrielle.

2.4.2 Évènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.4.3 Effectifs

A la date de la Note d'Information, l'Initiateur emploie approximativement 8.379 salariés.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L'INITIATEUR

3.1 Données financières sélectionnées au 31 décembre 2023

Les tableaux ci-dessous contiennent les données financières sélectionnées extraites du rapport annuel de l'Initiateur au 31 décembre 2023, publié le 1^{er} avril 2024, consistant en un résumé du bilan et du compte de résultat de l'Initiateur. La monnaie retenue pour la présentation de ces données correspond à celle de l'établissement des comptes, soit le NTD.

Les états financiers consolidés de l'Initiateur au 31 décembre 2023 et le rapport annuel 2023 sont disponibles en langue anglaise sur le site internet de l'Initiateur (www.advantech.com).

Etant donné les tailles respectives de la Société et de l'Initiateur, l'Offre n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes et les principaux indicateurs financiers de l'Initiateur.

3.1.1 Bilan

Bilan	2023	2022	<i>Unité : NTD (milliers)</i>	
			Montant	%
Actifs courants	41 385 737	41 747 348	- 361 611	-1%
Immobilisations corporelles	11 326 045	11 039 395	286 650	3%
Actifs incorporels	2 750 414	2 789 279	- 38 865	-1%
Autres actifs	13 594 076	10 808 916	2 785 160	26%
Total Actif	69 056 272	66 384 938	2 671 334	4%
Passif courant	16 026 807	18 480 816	- 2 454 009	-13%
Passif non-courant	4 219 887	3 620 108	599 779	17%
Total Passif	20 246 694	22 100 924	- 1 854 230	-8%
Capital	8 584 494	7 779 769	804 725	10%
Capital supplémentaire versé	9 753 806	9 110 280	643 526	7%
Réserves non-distribuées	29 229 547	26 858 094	2 371 453	9%
Autres capitaux propres	893 305	66 559	826 746	1242%
Participations ne donnant pas le contrôle	348 426	469 312	- 120 886	-26%
Total Capitaux Propres	48 809 578	44 284 014	4 525 564	10%

Les raisons et les répercussions de changements importants apportés à l'actif, au passif et aux capitaux propres au cours des deux dernières années (avec des variations dépassant 20 % et s'élevant à plus de 10 millions de NTD) doivent être expliquées, ainsi que les plans de réponses futurs pour les impacts importants, le cas échéant :

1. Autres actifs : L'augmentation significative des autres actifs est principalement due à la comptabilisation des actifs financiers nouvellement acquis, mesurés à la juste valeur pour les autres éléments du résultat global, tels que les obligations d'entreprise. En outre, la reconnaissance des actifs liés au droit d'utilisation par une filiale aux États-Unis a contribué à cette augmentation.
2. Autres capitaux propres : L'augmentation significative des autres capitaux propres est principalement attribuée à la reconnaissance des gains de juste valeur sur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par compte de résultat, liés à une reprise de la valeur boursières des actions.

3.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat	2023	2022	<i>Unité : NTD (milliers)</i>	
			Montant	%
Produits d'exploitation	64 567 697	68 744 701	- 4 177 004	-6%
Charges d'exploitation	38 405 883	42 631 598	- 4 225 715	-10%
Marge opérationnelle	26 161 814	26 113 103	48 711	0%
Autres charges d'exploitation	14 033 564	13 580 926	452 638	3%
Résultat d'exploitation	12 128 250	12 532 177	- 403 927	-3%
Produits et charges hors exploitation	1 138 449	910 683	227 766	25%
Résultat net avant impôt	13 266 699	13 442 860	- 176 161	-1%
Charge d'impôt	2 477 366	2 700 301	- 222 935	-8%
Résultat net	10 789 333	10 742 559	46 774	0%
Autres éléments annuels du résultat global (net)	1 053 348	659 439	393 909	60%
Résultat net global total annuel	11 842 681	11 401 998	440 683	4%
Résultat net, part du groupe	10 837 530	10 757 077	80 453	1%
Résultat global total, part du groupe	11 894 582	11 417 894	476 688	4%

Les principales raisons des variations importantes du résultat d'exploitation, de la marge opérationnelle et du résultat net avant impôt au cours des deux dernières années (avec des variations dépassant 20 % et s'élevant à plus de 10 millions de NTD) sont les suivantes :

1. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des intérêts provenant de dépôts en dollars américains, et à la reconnaissance des gains de juste valeur sur des actifs financiers, notamment en raison de la hausse des cours de bourse d'investissements financiers.
2. Augmentation des Autres éléments du résultat global de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent : l'augmentation résulte principalement de la comptabilisation des gains de juste valeur sur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par compte de résultat, notamment en raison de la hausse des cours de bourse de ces actifs financiers.

3.2 Evènements récents

Depuis la publication de son rapport annuel 2023 le 1^{er} avril 2024, l'Initiateur a diffusé les communiqués de presse suivants :

10 avril 2024	Advantech établit une collaboration avec Qualcomm pour façonner l'avenir de l'informatique
26 avril 2024	Acquisition par Advantech de la société française Aures, spécialisée dans les points de vente et la marque KIOSK : Vers un leadership mondial dans le domaine de la distribution intelligente
26 juillet 2024	Publication des résultats consolidés du 2 ^{ème} trimestre 2024
31 juillet 2024	Advantech intègre les logiciels et le matériel pour créer des opportunités pour <i>Edge AI</i>
20 septembre 2024	Advantech dévoile l'expansion de son bureau de Singapour pour renforcer sa présence dans l'ASEAN et soutenir les innovations <i>AIoT</i> grâce à des partenariats stratégiques
5 octobre 2024	Advantech finalise l'acquisition d'Aures, introduisant la marque « Advantech-Aures » sur le marché mondial
1 ^{er} novembre 2024	Publication des résultats consolidés du 3 ^{ème} trimestre 2024
22 novembre 2024	Advantech obtient la certification IEC 62443 en partenariat avec Bureau Veritas pour améliorer la cybersécurité et les normes de sécurité de <i>IIoT</i>
29 novembre 2024	Le serveur d'intelligence artificielle <i>Edge On-premise Large Language Model</i> (LLM) d'Advantech et le serveur sans ventilateur certifié IEC-61850-3 remportent la 33 ^e édition des <i>Taiwan Excellence Silver Awards</i>
12 décembre 2024	Advantech a été classée dans le Top 5 des meilleures marques mondiales de Taiwan pour la 7 ^{ème} année consécutive, alimentée par <i>l'edge computing</i> et les innovations en matière d'IA
15 décembre 2024	Advantech dévoile sa vision pour devenir un leader mondial de « <i>l'edge computing</i> et de <i>l'edge AI</i> » lors du rassemblement <i>New Year & New Vision</i>

3.3 Frais et financement de l'Offre

3.3.1 Frais de l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, en ce compris les frais des intermédiaires, les honoraires et frais de ses conseils externes, financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité et de communication et les coûts liés au financement de l'Offre, est estimé à environ 1 million d'euros (hors taxes).

3.3.2 Modalités de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions visées par l'Offre représenterait, sur la base du Prix de l'Offre (soit un total de 6,31 euros par action), un montant maximal de 15.842.024,82 euros (hors frais divers et commissions).

Le financement (i) de l'acquisition de la totalité des actions visées par l'Offre, et (ii) des frais liés à l'Offre, est intégralement assuré par les fonds propres de l'Initiateur.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Advantech Co., Ltd., qui a été déposé le 11 février 2025 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, dans le cadre de l'Offre. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Taiwan, le 11 février 2025

Monsieur K.C. Liu
Président de Advantech Co., Ltd.